

**SANTIAGO FISCHER**  
Commission Justice et Paix Belgique francophone

## Amérique latine L'aide confiée au secteur privé : une fausse bonne idée ?

De par sa croissance, l'Amérique latine n'aurait plus besoin d'aide au développement classique, selon la Commission européenne. En lieu et place, Bruxelles préfère coopérer en y soutenant le secteur privé.

En 2012, le Parlement européen recevait sur sa table une proposition de réforme de la coopération au développement en Amérique latine émanant de la Commission. Celle-ci, forte d'une analyse macroéconomique approfondie, déclarait que ces pays faisaient désormais partie de la catégorie dit des « pays à revenu intermédiaire », en d'autres mots, qui bénéficient d'un taux de croissance et d'un PIB par habitant jugé assez important pour ne plus avoir besoin d'une aide au développement dite « classique ». Dans un monde touché par une crise financière et économique globale, ces pays se démarquent en effet par des taux record de croissance s'échelonnant entre 2 et 5 %. Cette nouvelle définition de la coopération propose en conséquence une réduction drastique de l'aide au développement allouée au continent...

Pourtant, malgré ces indices de présumées richesses, force est de constater que la réalité du terrain est éloignée du discours officiel. S'il est vrai que des progrès socio-économiques et politiques ont été enregistrés ces dernières années, un habitant du continent sur trois vit encore en dessous du seuil de pauvreté, soit près de 180 millions de personnes. Ces pays se distinguent par les plus hauts taux d'inégalité au monde. Ainsi, la réduction de la pauvreté et la lutte pour la cohésion sociale doivent encore rester des objectifs à atteindre dans les relations qui nous lient à ce continent.

### Des critères uniquement économiques

Au regard des défis qui se posent, le Parlement s'est opposé à la Commission européenne par le biais d'une résolution l'appelant à reconsidérer sa position. Malgré une composition qui la fait pencher davantage à droite de l'échiquier politique, l'assemblée a souligné l'importance d'adopter des instruments de mesure différents qui permettent de prendre en compte les réalités particulières vécues dans chaque pays ainsi que les besoins spécifiques pour décider de l'allocation de l'aide au développement. « L'approche de la Commission est trop radicale, car les critères qui la guident sont uniquement économiques, estime le rapporteur de la résolution Ricardo Cortés. Nous croyons que le niveau total du soutien de la coopération en Amérique latine devrait être maintenu, avec une réaffectation des fonds

vers les pays les moins avancés de la région. » Les pays les plus durement touchés par cette réforme devraient être l'Équateur, la Colombie et le Pérou.

### Des projets controversés

Afin de justifier cette importante réduction de l'aide au développement, la Commission a mis en avant la « Facilité d'investissement pour l'Amérique latine » (LAIF, sigles en anglais). Lancé officiellement en 2010 au Sommet de Madrid, ce nouvel instrument est censé répondre aux objectifs de la coopération au développement, que sont l'éradication de la pauvreté, la promotion de la démocratie, le respect de l'État de droit et la défense des droits humains.

Le LAIF est un mécanisme mixte, alliant des subventions non-remboursables et des prêts octroyés par l'Union européenne (UE) à des institutions du secteur privé. Cette somme de départ permet ainsi aux bénéficiaires d'aller solliciter des bailleurs de fonds plus importants, comme par exemple les banques régionales d'investissements. Pour la période 2009-2013, le LAIF compte sur une enveloppe de 125 millions d'euros destinée à des projets de



réalisation d'infrastructures (routes, énergie), d'« économie verte », de protection de l'environnement ainsi que de réduction de la pauvreté.

Le 21 mars 2013, une coalition de d'ONG européennes<sup>1</sup> a présenté au Parlement européen une étude sur les véritables impacts de cette nouvelle forme de coopération et a ainsi jeté un pavé dans la mare en se demandant « à qui bénéficie réellement la nouvelle coopération au développement ? ». Sur les 10 projets déjà financés par le

### Des éoliennes... pour Nestlé et Coca-Cola!

Et Camilo Tovar de donner l'exemple très concret d'un parc à éoliennes situé à Oaxaca, au Mexique : « le LAIF a octroyé une subvention de 3,3 millions d'euros à un consortium énergétique composé entre autres du géant italien Enel. Le projet de production d'électricité verte génère pourtant des impacts négatifs : l'emploi proposé n'est pas durable, les tarifs de l'électricité ont augmenté tous azimuts, et surtout, des populations indigènes entières ont été déplacées pour les besoins de l'exploitation entraînant ainsi un éclatement des activités productives et une désintégration sociale. » En réalité, l'énergie produite sur le site est principalement réservée aux deux multinationales Nestlé et Fems (filiale de Coca-Cola). Ainsi, la promesse d'une énergie verte et bon marché pour les populations locales est réduite à néant. La subvention européenne, si elle reste marginale par rapport au montage financier final, a permis au consortium de lever un financement complémentaire de 76 millions de dollars auprès de la Banque interaméricaine de développement...

« UN HABITANT DU CONTINENT SUR TROIS VIT ENCORE EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ, SOIT PRÈS DE 180 MILLIONS DE PERSONNES »

mécanisme, Camilo Tovar, consultant en économie, s'est penché particulièrement sur 4 d'entre eux. Selon lui, « on n'observe pas de lien direct entre le LAIF et la réduction de la pauvreté et des inégalités en Amérique latine. La priorité est donnée à la croissance économique à travers l'investissement dans des infrastructures ».

octroyée par l'UE aux gouvernements et à la société civile latino-américaine, des propositions existent afin d'améliorer le mécanisme du LAIF, quoi qu'elles jugent incohérent et dommageable le fait de confier au secteur privé la responsabilité de l'aide au développement.

### Transparence et monitoring

Ainsi, la coalition d'ONG propose d'établir des mécanismes pour assurer le monitoring et évaluer les impacts des projets financés par le LAIF sur la pauvreté et les inégalités. Il s'agirait également d'identifier préalablement les bénéficiaires et les objectifs recherchés et cela afin d'assurer qu'ils sont conformes aux objectifs de la coopération au développement.

Si les sociétés civiles européennes et latino-américaines restent entièrement en faveur d'un maintien de la coopération au développement classique, c'est à dire une aide bilatérale